

Branche Plasturgie : augmentation des profits

Les patrons de la branche plasturgie augmentent leurs profits à 1,6 Mds d'euros et octroie des miettes sur le salaire socialisé + 0,5 % !

Un choix de plus en plus affirmé pour la chambre patronale qui réaffirme que le salaire, paiement de la force de travail, des salariés de la branche est un coût du travail, alors que tout prouve que c'est le capital qui est un coût pour le travail.

LA REMONTÉE DES DIVIDENDES, LE PACTE DE RESPONSABILITÉ (AU MINIMUM 6 % DE LA MASSE SOIT L'ÉQUIVALENT DE 420 MDS D'EUROS) QUI DEVAIT CRÉER DES EMPLOIS DANS LA BRANCHE N'EN A CRÉÉ AUCUN.

C'est ce qui les conduit lors des NAO 2016 à vouloir donner en Commission Mixte Paritaire (CMP) 0 % en octobre 2015 pour l'année 2016, alors que les marges évoluent de près de 6 % dans la plasturgie.

LA CGT A RIPOSTÉ FERMEMENT ET TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT EXPRIMÉ LEUR MÉCONTENTEMENT.

La 3^{ème} réunion en décembre 2015 s'est conclue par une proposition de 0,5 %. Devant ce mépris envers les salariés de la Plasturgie, les organisations syndicales CGT, FO et CFTC quittent la séance de négociations et informent la Chambre Patronale qu'elles n'assisteront plus à aucune négociation en CMP tant que nous n'aurons pas abouti à de sérieuses négociations sur les salaires.

La CGT revendique la mise à plat de la grille de classifications et de salaires afin de remettre une grille de classifications basée sur la qualification et les diplômes des salariés avec des emplois repères.

La CGT revendique le salaire minimal hiérarchique au coefficient 700, c'est-à-dire un salarié sans diplôme à 1900 € bruts. C'est très exactement les 500 € qui manquent pour les salariés : issu d'un sondage....

En effet, la valeur ajoutée, la richesse créée par les seuls salariés (car les actionnaires n'en produisent pas, au contraire ils volent l'argent destiné aux salariés pour spéculer et non consommer) atteint le SUMMUM en 2015 avec un taux de 29 % (source fédération de la plasturgie) alors que les investissements stagnent.

300 disparitions d'entreprises dans la plasturgie (2013 à 2014). L'emploi subit une énorme perte dans les effectifs avec l'annonce de 2000 emplois en moins, c'est l'arbre qui cache la forêt, car en fait c'est bien plus d'emplois qui ont été supprimés si l'on tient compte des entreprises qui se sont rattachées à la plasturgie et les véritables suppressions d'emplois et de ses sites industriels : 2000 ÉTANT LA DIFFÉRENCE RÉELLE AU FINAL.

La charge de travail de chaque salarié de la Plasturgie est ainsi en constante évolution puisqu'avec moins d'emplois, on ne cesse de produire plus : d'où la dégradation des conditions de travail.

SALARIES DE LA PLASTURGIE : allons-nous laisser faire encore plus ? REAGISSONS !

D'après la chambre patronale :

- ↪ 1 € de chiffre d'affaires ce sont 2.27 € du chiffre d'affaires pour toute l'économie française,
- ↪ 1 emploi créé, ce sont 2.41 emplois en France,
- ↪ 29 % c'est la valeur ajoutée en % au chiffre d'affaires.

IL NOUS FAUT IMPOSER DONC des emplois, des embauches... . LE BESOIN EST RÉEL.

La FNIC CGT répond aux patrons de la plasturgie face à ces affirmations : CHICHE, embauchez !

Car c'est bien par l'embauche et le pouvoir d'achat des salariés en augmentation que nous pourrions réellement relancer la consommation en France.

VOUS L'ÉCRIVEZ, METTEZ-LE EN PRATIQUE !

La seule variable d'ajustement pour les patrons est le salaire et l'emploi : discours connu mais auquel nous connaissons les résultats avec les mauvaises conditions de travail, les réorganisations et fermetures d'entreprises pour satisfaire les rentes du capital.

Les gouvernements successifs depuis plus de 30 ans ne cessent de faire des cadeaux colossaux aux patrons par des exonérations de cotisations sociales, le CICE, le CIR (crédit impôt recherche), le pacte de responsabilité (au minimum 420 Mds d'euros, les exonérations Fillon à 1.8, 2.1, 2.3 X le SMIC (au minimum 100 Mds d'euros), etc.....



STOP

ARRÊTONS CES STRATÉGIES DESTRUCTRICES D'EMPLOIS ET DE BAS SALAIRES.

EXIGEONS DANS TOUTES NOS ENTREPRISES DES EMBAUCHES À PARTIR DU COEFFICIENT 700 **À 1900 €** PAR MOIS.

EXIGEONS DE VÉRITABLES NEGOCIATIONS DANS LA BRANCHE SUR LES SALAIRES, RECONNAISSANT LA QUALIFICATION ET LES DIPLÔMES ET UNE VALEUR DE POINT PAR COEFFICIENT.

Dans l'entreprise
ENGAGEONS



la bataille des



**heures
hebdomadaires**

Compte rendu de la Commission Mixte Paritaire du 10 décembre 2015

L'ordre du jour est modifié. Le calendrier 2016 sera abordé en début de séance.

I – CALENDRIER

Propositions chambre patronale :

- ◆ révision codes APE
- ◆ épargne salariale ; intéressement
- ◆ commission prévoyance
- ◆ voir accord CCN sur les suppléants en délégation CMP
- ◆ voir Représentativité Patronale
- ◆ Accord de suppléance

La CGT demande si le nouveau syndicat patronal sera représenté à la chambre patronale.

La chambre patronale explique que Plastalliance n'était pas représentatif du fait de sa faible implantation et que sa ligne politique était éloignée du dialogue social. Plastalliance a fusionné avec Ucaplast pour former SYNERGIE. Non ce syndicat ne sera pas invité à la chambre patronale.

Demande de la CGT :

- ⇒ *Classifications et salaires : remis à plat de la grille de classification et de salaire. Construire avec des emplois repères et une valeur de points. Reconnaissance des qualifications.*
- ⇒ *Grille de salaires CGT avec le premier coef. 700 à 1900 €/mois*
- ⇒ *Commission Prévoyance lourde*
- ⇒ *Accord Egalité Hommes Femmes*
- ⇒ *Prévoyance Santé*
- ⇒ *Pénibilité*
- ⇒ **La CGT est résolument contre l'Épargne salariale**

Demande FO

- * Représentativité des OP /OS
- * Prévoyance
- * CCN (voir tout ce qui est en dessous du code du travail voir discriminatoire)
- * **Pas favorable à l'épargne salariale ni à l'intéressement**

Demande CFE – CGC

- CCN à mettre à jour
- **Droit Syndical dans l'entreprise**
- Commission Prévoyance

Demande CFDT

- Accord Suivi de prévoyance
- Complémentaire Santé
- Pénibilité
- Participation aux bénéfices pour les PME
- Equipe de suppléance
- **Pas de négociation d' « emplois repères »** pour la CFDT
- CN inventaire

CFTC

- Représentativité
- Suivi Prévoyance
- Pénibilité
- CCN
- Epargne salariale et intéressement
- Accord de suppléance

Délégation patronale :

Cadrage Agenda « thèmes » + groupes de travail à la CMP de Janvier

La CGT et FO demandent un cabinet juridique extérieur pour traiter les mises à jour de la CCN

Le ministère à la demande de l'ensemble des organisations demande de passer pour un tiers le toilettage de la CCN à un cabinet extérieur.

II – SALAIRES

Chambre patronale à 1^{ère} proposition à 0.3 %

CFE CGC

- Application de l'accord octobre 2014 faite en Mars 2015 pour extension des entreprises Non adhérentes

CGT

- ⇒ Rappel avis des OS en Sept/Oct : (voir tract)
- ⇒ pas satisfait de la proposition à 0%
- ⇒ Si pas de négo Salaires, plus de négociation possible

FO

- * 5 % sur 4 ans (exonérations des cotisations, CICE, pacte de responsabilité)
- * UIC (sources INSEE), prix des matières premières en baisse

Délégation patronale :

Les chimistes se sont « goinfrés » sur le dos de la Plasturgie.

FO

- * Le ministère d'ici fin d'année rendra une enquête sur le coût des matières premières
- * Si pas d'accord Salaire alors plus d'autres négociations

CFTC

- 2014 (12€ au dessus du smic pour le coeff 700)
- 2015 (vous proposez le coeff 700 à 7€ au dessus du smic)
- Comme la CGT et FO, la CFTC stoppe les négociations

CFDT

- Attractivité de la Branche
- demande de formations
- demande plus de reconnaissance ou reconnaissance de la variable d'ajustement « coût du travail »
- « Si on bloque toute négociation, on bloque l'évolution des salariés et des entreprises. »

CFE CGC

- Niveau de marges retrouvées par les entreprises. Depuis 10 ans rien n'est redistribué aux salariés.

CFDT

- « Nous sommes dans un contexte politique très inquiétant, tout le monde a intérêt à prendre cela en compte »

Ici la CFDT exprime un réel discours de collaboration et de soumission face à la montée du nationalisme.

Délégation patronale :

Ultime proposition à 0.5 %

La CGT :

C'est de la provocation. Les salariés ont des miettes alors le CA est en évolution constante depuis des années. La CGT, dans ces conditions, continue le blocage des négociations en CMP. FO et la CFTC suivent ce mouvement.

CFDT

- Ne veut pas faire appliquer la double peine aux salariés et restera en négociation avec la CFE CGC

RÉUNIONS BRANCHE PLASTURGIE 2016

ASSOCIATION GESTION DU PARITARISME (AGPP)

- ↻ Mercredi 10 février 2016 /10h-12h30
- ↻ Mercredi 13 avril 2016 / 10h-12h30
- ↻ Mercredi 8 juin 2016 de 10h à 12h30
- ↻ Mercredi 7 décembre 2016 de 14h à 16h30

COMMISSION VALIDATION DES ACCORDS(CVP) DE 14H À 16H30

- ↻ Jeudi 11 février 2016
- ↻ Mercredi 6 avril 2016
- ↻ mercredi 15 juin 2016
- ↻ Mardi 12 juillet 2016
- ↻ Jeudi 15 septembre 2016
- ↻ Jeudi 3 novembre 2016

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CMP) LA JOURNÉE

- ↻ Jeudi 14 janvier 2016
- ↻ Mercredi 17 février 2016
- ↻ Mercredi 15 mars 2016
- ↻ Jeudi 12 mai 2016
- ↻ Mercredi 29 juin 2016
- ↻ Jeudi 8 septembre 2016
- ↻ Mercredi 12 octobre 2016
- ↻ Jeudi 17 novembre 2016
- ↻ Jeudi 15 décembre 2016 Après midi

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE POUR L'EMPLOI (CNPE) DE 9H30 À 16H30

- ↻ Mercredi 20 Janvier 2016
- ↻ Mercredi 9 mars 2016
- ↻ Mercredi 27 avril 2016
- ↻ Mercredi 1 juin 2016
- ↻ Mercredi 6 juillet 2016
- ↻ Mercredi 14 septembre 2016
- ↻ Mercredi 9 novembre 2016
- ↻ Mercredi 14 décembre 2016

GROUPE DE TRAVAIL COP / COMMISSION SUIVI ACCORD PRÉVOYANCE

- ↻ Dates :
- ↻ Dates :
- ↻ Jeudi 14 avril 2016 à 14h
- ↻ Dates :

JURY CQP

- ↪ Mercredi 6 avril 2016
- ↪ Mercredi 5 octobre 2016

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA PLASTURGIE : (CTI)

- ↪ jeudi 4 février 2016 de 10 h à 16h
à BELLIGNAT –région Rhône Alpes –

OPCA DEFI : CA

- ↪ Mardi 19 janvier 2016
- ↪ Mardi 7 juin 2016
- ↪ Mardi 25 octobre 2016

COMITE SECTION PLASTURGIE

- ↪ Jeudi 24 mars 2016
- ↪ Mercredi 11 mai 2016
- ↪ Jeudi 6 octobre 2016

OPQM (EX ONEE PLASTURGIE) DE 9H30 À 14H

- ↪ Mardi 26 janvier 2016
- ↪ Mardi 5 avril 2016
- ↪ Jeudi 16 juin 2016
- ↪ Mardi 20 septembre 2016
- ↪ Mardi 15 novembre 2016

GRPT

- ↪ Dates :

Le syndicalisme CGT, de l'entreprise à l'international. COLLOQUE CHSIC LES 23 ET 24 MARS 2016

Relever les défis d'aujourd'hui.

Militer CGT dans le contexte présent, fait de guerres, de terrorisme, d'austérité sociale, est une action qui exige investissement et réflexion collective.

Ce colloque, organisé par la Fédération, son Collectif d'Histoire Sociale, vise à aider les militants à s'approprier les clés du combat idéologique que nous avons à mener.

Nous ne partons pas de rien.

L'histoire de la CGT, ses 120 années d'expériences sont là pour servir l'avenir qu'il nous appartient de construire en faisant les bons choix dans notre syndicalisme quotidien.

Mais si l'histoire peut aider à comprendre les enjeux, ce sont nos actes militants, l'engagement et les orientations de notre syndicalisme CGT qui seront prépondérants.

Les récentes élections politiques interpellent en ce qu'ils révèlent de dangers d'obscurantisme, impactant les consciences et leur capacité de mobilisation : un défi à relever pour toute la CGT.

La paix, le progrès social, sont des combats qui sont au cœur des choix de société !

Les guerres engagées ici ou là portent aussi des enjeux de société décidés froidement contre les droits et libertés des populations civiles, des salariés.

- ◆ Comment appréhender toutes ces dimensions au quotidien dans notre activité CGT ?
- ◆ Quel syndicalisme CGT à l'entreprise pour être plus forts pour les revendications, la paix et le progrès social ?



Ce colloque, sur deux journées, sera un grand moment de débats pour construire une CGT forte, mobilisée à tous les niveaux !

Dès maintenant, chaque syndicat doit prendre ses dispositions pour inscrire ses militants à ce moment fort de la démocratie syndicale : *inscrivez-vous rapidement en retournant le bulletin d'adhésion.*

2 JOURNÉES DE RÉFLEXION :
LES 23 ET 24 MARS 2016
DE 9H00 À 17H00 - SALLE 13 RDC BAS
AU SIÈGE DE LA CGT À MONTREUIL



Bulletin d'inscription

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Nom _____ Prénom _____
Localité _____ Dép. _____

* Participation de / ___ / Camarades

• **Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC CGT, case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil**
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr